

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) exige que votre enfant qui fréquente l'école secondaire ait un ordinateur portable ou une tablette. Cela aidera à éviter les interruptions dans l'apprentissage qui pourraient découler de la COVID-19, en plus de mieux préparer les élèves pour l'éducation postsecondaire et le milieu de travail.

Le Ministère comprend que l'achat d'un ordinateur portable peut être difficile pour les familles. C'est pourquoi il a lancé un programme pour les aider. Vous pouvez présenter une demande d'aide financière en ligne <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/DeviceSubsidy/> pour l'achat d'un ordinateur portable dans le cadre du nouveau Programme de subvention des ordinateurs portables. Vous trouverez les détails ci-dessous.

Si le revenu de votre ménage est de 85 000 \$ ou moins et que vous avez un maximum de quatre enfants au secondaire, vous êtes admissible à une aide financière pour l'achat d'un maximum de quatre ordinateurs portables. Par exemple, si le revenu de votre ménage est de moins de 40 000 \$ et que vous avez deux enfants au secondaire, vous êtes admissible à une aide financière de 1 200 \$ pour vous aider à acheter deux ordinateurs portables.

Critères d'admissibilité et subvention

Revenu du ménage*	Nombre d'enfants en 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année			
	1	2	3	4
Inférieur à 40 000 \$	600 \$	1 200 \$	1 800 \$	2 400 \$
Entre 40 000 \$ et 55 000 \$	400 \$	1 000 \$	1 600 \$	2 200 \$
Entre 55 000 \$ et 70 000 \$	200 \$	600 \$	1 200 \$	1 800 \$
Entre 70 000 \$ et 85 000 \$	0	200 \$	600 \$	1 200 \$

*Le revenu de votre ménage est le montant qui figure à la ligne 150 de votre avis de cotisation de l'ARC pour 2019. Vous pouvez également fournir le talon de paie des quatre dernières périodes de paie consécutives (p. ex. hebdomadairement, toutes les deux semaines, bimensuellement, mensuellement, etc.) pour prouver votre revenu.

ADMISSIBILITÉ	MOMENT DE L'ACHAT	SUBVENTION	APPAREIL
Si vous êtes admissible à une subvention en raison du revenu de votre ménage	Achat d'un appareil avant le 16 mars 2020	Aucune subvention	Tout ordinateur portable ou tablette qui répond aux spécifications minimales recommandées (voir les spécifications de l'appareil) - Les téléphones intelligents ne sont pas recommandés.
	Achat d'un appareil entre le 16 mars 2020 et le 22 juillet 2020	- Soumettre le revenu du ménage au moyen du portail des parents; - Soumettre une copie du reçu détaillé de l'achat au moyen du portail des parents pour obtenir un remboursement; Remarque : Les demandes de remboursement seront évaluées en septembre 2020.	- Tout nouvel ordinateur portable ou toute nouvelle tablette sera admissible pour une subvention; - Les téléphones intelligents ne sont pas recommandés et ne sont pas admissibles pour une subvention.
	Achat d'un appareil après le 22 juillet 2020	OPTION 1 - Soumettre le revenu du ménage au moyen du portail des parents; Soumettre une copie du reçu détaillé de l'achat au moyen du portail des parents pour obtenir un remboursement; Remarque : Les demandes de remboursement seront évaluées en septembre 2020.	- Les appareils doivent respecter les spécifications minimales recommandées pour la subvention. (Voir les spécifications de l'appareil)
		OPTION 2 - Soumettre le revenu du ménage au moyen du portail des parents pour obtenir un code de subvention; Remarque : Il faut quelques jours pour traiter la demande. - Commander l'ordinateur portable chez IMP (en ligne) en utilisant le code de subvention. Ce code réduira votre coût d'achat par le montant de subvention accordé.	- L'appareil fourni par IMP répond aux spécifications minimales recommandées pour la subvention. (Voir les spécifications de l'appareil)
Si vous n'êtes pas admissible à une subvention en raison du revenu de votre ménage	Achat d'un appareil avant le 16 mars 2020	Aucune subvention	- Tout ordinateur portable ou toute tablette qui répond aux spécifications minimales recommandées; (voir les spécifications de l'appareil) Les téléphones intelligents ne sont pas recommandés
	Achat d'un appareil après le 22 juillet 2020	Aucune subvention ne sera fournie. Vous pouvez acheter un ordinateur portable chez IMP (en ligne) et utiliser le code unique ci-dessous. Le coût d'achat sera inférieur à 600 \$ (taxes comprises).	L'appareil fourni par IMP répond aux spécifications minimales recommandées pour la subvention. (Voir les spécifications de l'appareil)

Veuillez-vous assurer que l'ordinateur portable respecte les spécifications minimales prévues dans ce document. Ces spécifications pour les appareils se trouvent à la fin du présent message.

Comment présenter une demande d'aide si vous êtes admissible :

1. Avant de présenter votre demande, vous aurez besoin des renseignements suivants :
 - a. Des copies électroniques de votre avis de cotisation de 2019 ou quatre talons de paie consécutifs doivent être annexés à votre demande. Les documents peuvent être numérisés ou copiés ou vous pouvez joindre une photo de ces derniers.
 - b. Le numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB) de chaque enfant de la 9^e année à la 12^e année. Vous pouvez obtenir ce numéro en communiquant avec l'école de votre enfant ou sur son bulletin scolaire.
 - c. Factures détaillées pour les achats faits après le 16 mars 2020.

2. Pour soumettre une demande, visitez le <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/DeviceSubsidy/>.
 - a. **REMARQUE** – Vous devez soumettre une demande d'aide pour tous vos enfants de la 9^e à la 12^e année **en même temps**.
 - b. Vous devrez créer un compte dans le portail des parents (si ce n'est pas déjà fait).

3. Une fois la demande envoyée, **vos renseignements seront validés**. Vous recevrez par la suite **par courriel un code** qui vous permettra d'obtenir un crédit pour l'achat de l'ordinateur portable ou des ordinateurs portables. Le courriel comprendra des renseignements pour vous aider à effectuer l'achat d'un ordinateur portable auprès de IMP Solutions.

Que faire si je ne suis pas admissible en raison du revenu du ménage, mais que j'ai besoin d'un appareil?

Si vous n'êtes pas admissible à une subvention en raison du revenu de votre ménage, mais que vous voulez profiter d'un prix réduit, vous pouvez acheter votre ordinateur auprès de IMP Solutions (<https://eecdsd-edpeae.impsolutions.com>). Vous devrez fournir votre code unique pour obtenir le prix réduit. Le site sera en fonction à partir du 17 août 2020.

Pour toute demande de renseignements sur ce programme, communiquez avec nous en composant le 1-833-901-1963 ou en envoyant un courriel à EECDRTS-EDPERAE@gnb.ca.

Original signé par
George Daley
Sous-ministre
Éducation et Développement de la petite enfance

Spécifications de l'appareil

- Les élèves devront apporter leur appareil à l'école chaque jour.
- Les élèves devront accéder aux travaux scolaires en ligne à partir de la maison.
- Les élèves observeront les politiques « apportez votre propre appareil ».
- Les appareils devraient se prêter à l'apprentissage hors ligne, même si la majorité des documents seront stockés « dans le nuage ».
- Les élèves pourraient être obligés de participer aux discussions de la salle de classe en ligne à l'aide de l'audio ou de la vidéo avec le partage d'écran.
- Les écoles fourniront un ou plusieurs outils auxquels il sera possible d'accéder à partir d'un appareil comme Microsoft Teams, Office 365, Desire 2 Learn, Adobe Connect, etc.

Si un élève a besoin d'un appareil, les spécifications suivantes sont recommandées :

Type	• Nouvel ordinateur portable Windows	Stockage	• Espace de stockage minimum de 64 Go (SSD ou Flash est recommandé)
Ordinateur et processeur	• Minimum de 1,6 GHz (ou plus)	Système d'exploitation	• Windows 10
Mémoire	• 8 Go de mémoire vive	Navigateurs	• Un navigateur Web courant est requis
Dispositifs	• Intégrés : caméra, microphone, haut-parleurs		
Facultatif	• Casque d'écoute/écouteurs avec un microphone et un étui de protection Si le budget le permet, il est recommandé de considérer une prolongation de garantie ou une garantie en cas de dommages accidentels.		

Si un élève a déjà un appareil, voici les spécifications requises minimales :

	Tablettes			Ordinateurs portables	
	Tablettes Windows	Tablettes Android	Apple iPads	Ordinateur portable Windows	Mac
Système d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Windows 10 • Windows 8.1 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une des quatre dernières versions majeures : • Marshmallow 6.0 – 6.0.1 • Nougat 7.0 – 7.1.2 • Oreo 8.0 – 8.1 • Pie 9.0 	<ul style="list-style-type: none"> • iOS 10.0 ou version ultérieure. Cependant une des deux dernières versions est recommandée . • iOS 10 • iOS 11 • iOS 12 • iOS 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Windows 10 • Windows 10 en mode S • Windows 8.1 	<ul style="list-style-type: none"> • Mac OS X 10.11 El Capitan ou version ultérieure • MacOS 10.13 : High Sierra (Lobo) • MacOS 10.14 : Mojave (Liberty) • MacOS 10.15 : Catalina (Jazz)
Mémoire				<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 4 Go 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 4 Go
Stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de stockage de 6 Go 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de stockage de 6 Go 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de stockage de 6 Go 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de stockage de 6 Go 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de stockage de 6 Go
Clavier	<ul style="list-style-type: none"> • Clavier physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Clavier physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Clavier physique 		
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrés : caméra, microphone, haut-parleurs 				
Navigateur	<ul style="list-style-type: none"> • Navigateur courant 				
Facultatif	<ul style="list-style-type: none"> • Casque d'écoute/écouteurs avec un microphone et un étui de protection 				